

Les propositions du patronat luxembourgeois

Portrait: Michel WURTH, président de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) partage l'analyse du Gouvernement, de la Banque centrale et du Statec concernant les développements économiques et sociaux dans un contexte international de plus en plus difficile. Pour l'UEL, la crise de confiance qui sévit aux niveaux mondial et européen et les incertitudes sur les marchés boursiers annoncent une longue période de difficultés économiques dans les pays développés et auront forcément des répercussions importantes sur le Luxembourg. Cette situation est particulièrement dangereuse pour le secteur financier ainsi que pour les entreprises à activités exportatrices pour lesquelles un certain nombre de restructurations s'imposent.

L'inflation première en cause d'une compétitivité en perte de vitesse

Depuis plusieurs années, la compétitivité de l'économie luxembourgeoise est en perte de vitesse. Ainsi depuis le début des années 2000, le Luxembourg connaît une inflation sensiblement plus élevée que chez ses concurrents. Cette inflation est due tant à des facteurs externes, telle la hausse du prix des produits pétroliers, des produits alimentaires et des matières premières, qu'à des facteurs internes dont la hausse des tarifs publics (biens administrés, eau, santé, taxes) et l'indexation automatique des salaires, qui déclenche systématiquement un effet d'auto-allumage. Un constat s'impose à ce niveau: en 10 ans, les coûts salariaux unitaires nominaux ont augmenté de 31,5% au Luxembourg alors que cette augmentation n'a été que de 16,8% pour la moyenne des trois pays voisins et seulement de 6,0% pour l'Allemagne.



chômage qui revêt largement un caractère structurel au Luxembourg
- en favorisant le développement de l'activité économique basée sur le savoir-faire des entreprises luxembourgeoises et en améliorant l'attractivité pour les investisseurs étrangers.
- en mettant en place un programme de réformes économiques et sociales visant à bâtir une économie performante, source de croissance, et donc à soutenir l'offre d'emploi sur le territoire luxembourgeois.

Quatre étapes pour réduire le chômage

Cette stratégie passe par des réformes structurelles qu'il n'est plus possible de différer et se décline en quatre mesures phares:
1. Casser durablement l'inflation et réduire à néant le différentiel d'inflation avec les pays voisins, principaux partenaires économiques du Luxembourg. Les mesures portent notamment sur la

suspension temporaire de l'indexation automatique des salaires, le statut quo des prix administrés et la réduction du coût du logement.
2. Réformer le mécanisme de l'indexation automatique des salaires tout en veillant à enrayer l'exclusion sociale. Une solution à trois volets a été préconisée: introduction d'un moratoire de deux ans de l'indexation automatique des salaires, modulation de l'indexation automatique des salaires et étude du bien-fondé d'une suppression générale des clauses d'indexation au Luxembourg tout comme cela existe en Allemagne.
3. Mettre en place une véritable politique de soutien de l'offre d'emploi. Les mesures à mettre en oeuvre concernent le maintien des charges sociales à leur niveau actuel, la modération salariale, la réduction des coûts et des délais administratifs qui pèsent sur les entreprises et l'optimisation de l'offre d'infrastructures permettant une croissance économique non inflationniste.
4. Adapter les compétences des salariés aux besoins de l'économie par une formation initiale et professionnelle continue efficaces. Il s'agit entre autres de continuer d'améliorer les performances du système scolaire à coût constant, de valoriser les professions et métiers par la formation professionnelle, de renforcer l'interaction entre les établissements d'études supérieures

et les entreprises ou encore d'augmenter les compétences de la main d'œuvre résidente par des mécanismes d'aides adaptés à la formation professionnelle continue et d'une façon générale d'anéantir l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi.

L'UEL a salué la proposition du Gouvernement d'instituer, sous la présidence des ministres de l'Economie, du Travail et des Finances, des groupes de travail devant préparer des remèdes capables de relever ces défis et de permettre ainsi au Comité de coordination tripartite de clôturer ses travaux avant la fin de l'année. L'UEL ne manquera pas de participer activement aux travaux de ces groupes dans le but d'élaborer ces réformes nécessaires dans le but de revigorer de façon durable l'économie nationale et de pérenniser ainsi nos systèmes sociaux dans un souci de maintien de la cohésion sociale.

L'UEL regroupe les organisations suivantes: Association des Banques et Banquiers, Luxembourg; Association des Compagnies d'Assurances; Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg; Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg; Confédération Luxembourgeoise du Commerce; Fédération des Artisans; Fedil - Business Federation Luxembourg; Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

Il s'en est suivi que l'évolution salariale au Luxembourg a augmenté plus rapidement que la productivité du travail et a partant déprécié la capacité concurrentielle des entreprises luxembourgeoises, dont le taux de rentabilité a sensiblement diminué au cours des dernières années. Cette situation se répercute sur le marché de l'emploi et fragilise davantage les salariés les moins qualifiés tout en amplifiant le phénomène du chômage de longue durée.

Un plan d'action en faveur de l'emploi

L'UEL a proposé un plan de travail à la tripartite dont l'objectif principal est de réduire le